

Compte-Rendu du Comité Technique Académique (CTA) extraordinaire – Académie de Nantes du 19/09/2018

L'instance était présidée par M.Jaunin secrétaire général académique représentant de M. le Recteur.

Petit rappel du déroulé de l'entrée en vigueur du RIFSEEP pour la filière Recherche et Formation.

1ère phase

Passage au RIFSEEP pour l'ensemble des personnels de la filière RF et consolidation dans l'IFSE de l'intégralité des primes fonctionnelles perçues par les agents avant la bascule.

Lors du CTA du 10 novembre 2017

- Classement des postes dans les groupes de fonction de la cartographie nationale des corps de la filière RF
- Revalorisation de l'indemnitaire des ATRF personnels de laboratoire en EPLE (groupe2)
- Revalorisation des Techniciens RF en EPLE et en services académiques (groupe2)

Pour mémoire, l'UNSA a obtenu la création des groupes 1 pour les ATRF et les TRF.

2ème phase soumise au CTA du 19 septembre 2018

Détermination d'un montant IFSE de référence pour chaque groupe de fonction dans chaque corps. Le classement du poste dans un groupe de fonction détermine le montant indemnitaire qui doit être versé à chaque agent → lisibilité des montants d'IFSE attribués à chaque groupe de fonction.

Garantie : si le montant de référence est inférieur au montant perçu précédemment par l'agent, celui-ci conserve son montant indemnitaire à titre individuel.

Le projet prévoit :

- Pour la BAP E informatique
 - Consolidation dans l'IFSE des montants maximums pour chaque corps de l'ancienne PFI
- Pour l'ensemble des BAP
 - Attribution d'un montant d'IFSE détaché du grade correspondant au groupe de fonction dans le corps
- Revalorisation de l'IFSE des ATRF
- Alignement de l'IFSE des ATRF personnels de laboratoire en EPLE sur l'indemnitaire des ATRF hors BAP E des services académiques → **l'IFSE des personnels de laboratoire est revalorisé.**

Après lecture des montants indemnitaires des différentes catégories des ITRF, l'UNSA interroge M.Jaunin.

« Merci de nous avoir communiqué le tableau récapitulatif de IFSE de la filière RF comme nous l'avions demandé, mais pourquoi manque-t-il les IGR ?

Dans ce tableau, on ne peut que constater un faible écart de montant indemnitaire entre les 2 groupes de la catégorie C, qui ne correspond pas à la charge de travail supplémentaire demandé au groupe 1 par rapport au groupe 2.

Pourquoi nommer les services académiques par leur BAP et pas les EPLE ? »

Réponse du représentant du Recteur

Il y a trop peu de personnels IGR pour donner le montant de l'IFSE car ils seraient identifiés tout de suite.

En ce qui concerne les catégories C, le peu de différence entre les groupes 1 et 2 des ATRF est dû au fait qu'il n'y a pas d'ATRF identifiés par les chefs d'établissements dans le groupe 1.

Intervention de l'UNSA : Pourtant suite au dernier CTA ATSS vous aviez identifié quelques personnels dans l'académie ?

M. Jaunin : oui, c'est vrai, mais pas en ce début d'année.

Au vu de ces remarques l'UNSA s'est abstenue au vote.

VOTE : Abstention : 4 Contre : 6

Le régime indemnitaire, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de formation (ITRF), est approuvé.

Pour consulter le tableau récapitulatif des primes par corps et par groupe, connectez-vous sur le site UNSA ITRF-BI-O puis cliquez sur le lien suivant <http://www.unsa-itrf-bio.com/primes-rifseep-academie-nantes/>

Je tiens à rappeler que dans l'académie de Nantes, il n'y a pas de part variable et que le montant indemnitaire est en fonction des corps et non pas des grades.

Ce n'est pas une prime au mérite.

Questions diverses:

Le lundi de Pâques, est-il considéré, comme les autres années, comme un jour férié, ou fait-il partie intégrante des vacances scolaires ?

Oui le lundi de Pâques est un jour férié, donc considéré comme travaillé.

Sur le BO des vacances scolaires, il est indiqué, pour le vendredi 31 mai, que les classes vaqueront. Qu'en est-il pour le personnel ?

Le SGA n'ayant pas étudié la question en amont, il nous enverra la réponse, que je ne manquerai pas de vous communiquer.

Quand les bulletins de salaire vont-ils être dématérialisés ?

C'est un chantier national. En ce moment il y a deux académies expérimentatrice, mais il n'y a pas encore de date pour nous. Les bulletins arriveront sur le portail de l'ENSAP, comme pour le calcul des retraites.

Votre représentante pour UNSA au comité technique académique.
Florence Lemerrier.